



Changement de RCS sans avertir les clients

Par **pascamanda**, le **17/03/2016** à **17:33**

Bonjour,

Lors de l'ouverture d'un compte à la Caisse d'Epargne de Bayonne en date du 29/08/2003, cette banque avait l'appellation suivante :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance des Pays de l'Adour-
RCS 383 370 855 - siège social : DAX 40

Cet établissement a été radié de ce RCS début 2008.

Depuis, cette banque a l'appellation suivante :

- Caisse d'Epargne et de Prévoyance Aquitaine Poitou-Charentes - RCS 353 821 028 - siège social : BORDEAUX

A priori, sous le nom de CAISSE D'EPARGNE, UNE AUTRE ENTITE avec un Capital et des dirigeants différents a pris la place de la banque avec laquelle un contrat avait été signé à l'ouverture du compte.

Les clients N' ONT PAS ETE INFORMES de ce changement.

Quel recours possible pour cette omission ?

Je vous remercie de votre réponse.

JACQUES

Par **louison123**, le **17/03/2016** à **17:53**

Changez de banque